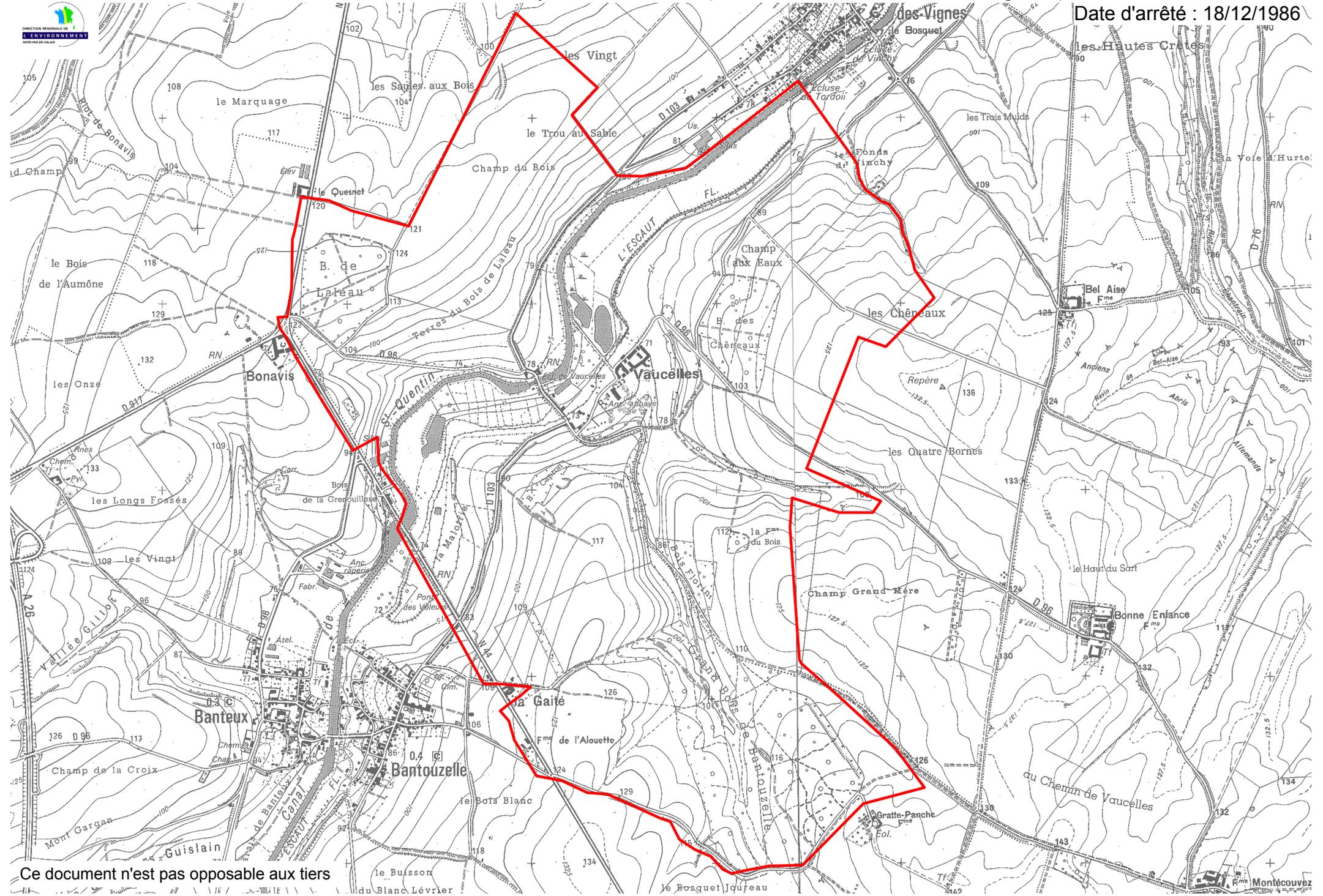


Vallée du Ht-Escaut Abbaye de Vaucelles (Bantouzelle les Rues-des-vignes)

Site inscrit

n° : 59 SI 25

Date d'arrêt : 18/12/1986



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES TRANSPORTS
ENVIRONNEMENT

ARRÊTE

Direction de l'Architecture
et de l'Urbanisme

Le Ministre de l'Équipement,
du Logement, de l'Aménagement
du Territoire et des Transports
Le Ministre Délégué auprès du
Ministre de l'Équipement, du
Logement, de l'Aménagement,
du Territoire et des Transports
chargé de l'Environnement

- VU La loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, modifiée par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 ;
- VU Le décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application des articles 4 et 5.1 de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU Le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU L'avis émis le 14 mars 1984 par le conseil municipal de Bantouzelle ;
- VU La délibération du 29 mai 1985 de la commission départementale des sites, perspectives et paysages du département du Nord ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble formé sur le territoire des communes de Bantouzelle et des Rues-des-Vignes par l'abbaye de Vaucelles et la Vallée du Haut-Escaut constitue un site de caractère pittoresque dont la conservation revêt un caractère d'intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 susvisée ;

CONSIDÉRANT que le Maire de la commune des Rues-des-Vignes saisi pour avis du conseil municipal le 16 décembre 1982 n'a pas fait connaître au Préfet, Commissaire de la région du Nord, Commissaire de la République du département du Nord la réponse de son conseil municipal dans le délai de trois mois imparti et que cette réponse est réputée favorable ;

ARRÊTENT

ARTICLE 1er Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département du Nord, l'ensemble formé sur le territoire des communes des Rues-des-Vignes et de Bantouzelle, par l'Abbaye de Vaucelles et La Vallée du Haut-Escaut, délimité comme suit, dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément au plan annexé au présent arrêté :

Depuis le carrefour de "Bonavis" (point de départ) :

- Commune des Rues-des-Vignes :

AU NORD : La route nationale n° 44, à l'exception des parcelles n°s 15, 16 et 17 et d'une bande de 50 mètres de largeur en retrait de la R.N. n° 44 sur les parcelles n°s 18 et 19 de la section ZD jusqu'au chemin d'exploitation.

Le chemin d'exploitation rural de la Ferme du Quesnet.

La limite Nord de la section ZE jusqu'à la route départementale n° 103, puis franchissement de la R.D N° 103.

Les limites Nord et Est des parcelles n° 709 et 706 (section B9).

Le canal de Saint-Quentin, jusqu'à l'écluse de Vinchy.

Franchissement de l'écluse de Vinchy.

A L'EST : Depuis l'écluse de Vinchy : la limite entre les parcelles n°s 8 et 9 (section ZR).

Le chemin rural dit du "Grand Fossé".

La limite entre les parcelles n°s 34 et 35 (section ZM).

La partie du chemin d'exploitation mitoyenne des parcelles n°s 34 et 12.

La limite entre les parcelles n°s 34 et 35 (section ZN).

La limite entre les sections ZN et ZP puis ZP et ZO.

- Commune de Bantouzelle :

AU SUD : Le chemin vicinal n° 5 de Vaucelles à Montécouvez.

Le chemin d'exploitation de la ferme de "Gratte Planche".

Le chemin vicinal n° 7 de "Gratte Planche" à Bantouzelle jusqu'à la route nationale n° 44.

A L'OUEST :

La route nationale n° 44 jusqu'à la limite communale de Bantouzelle à l'exception de :

.../...

- La ferme de La "Gaîté" (parcelle n° 49 de la section B2).

- Commune des Rues-des-Vignes :

La route nationale n° 44 depuis la limite communale à l'exception de la zone industrielle (parcelles n°s 542, 575, 576, 583, 587, 589, 590, 607, 609 à 612 de la section A5).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet, Commissaire de la République de la région du Nord, Commissaire de la République du département du Nord et aux maires des communes de Bantouzelle et des Rues-des-Vignes qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris le, **18 DEC. 1986**

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur de l'Architecture
et de l'Urbanisme

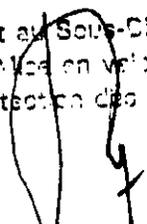
Le Sous-Directeur de la Mise
en Valeur et de la Protection
des Espaces



N. BOUCHÉ

Pour ampliation:

L'Adjoint au Sous-Directeur
de la Mise en Valeur et
de la Protection des Espaces



Jean-Marie VINCENT



59-SI

N° 25

VALLÉE DU H^T-ESCAUT ABBAYE DE VAUCELLES

COMMUNE(S)

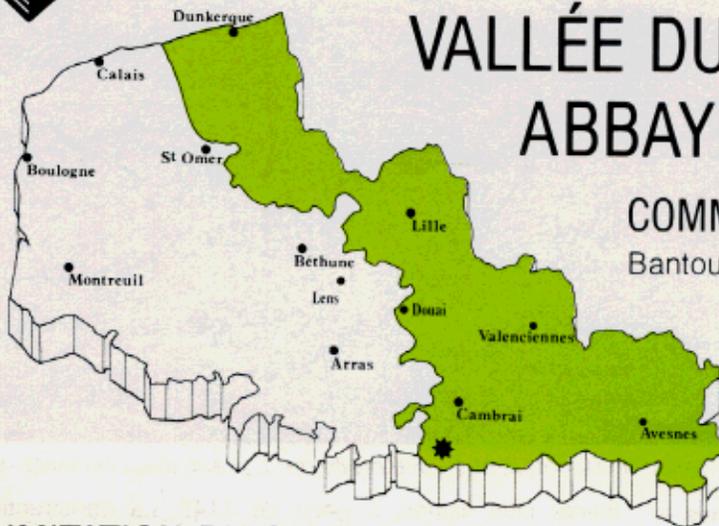
Bantouzelle, les Rues-des-Vignes.

CANTON(S)

Marcoing.

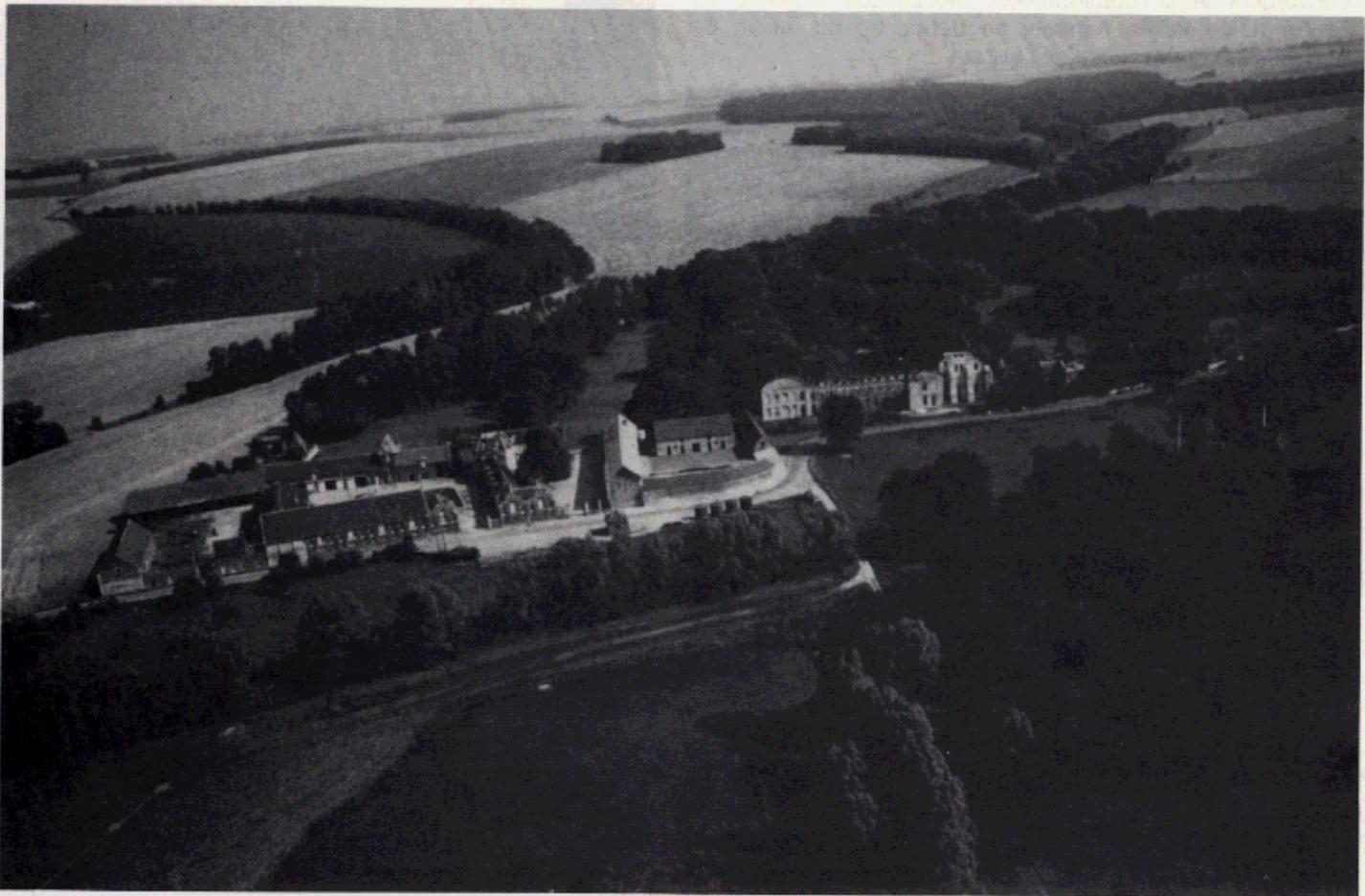
ARRONDISSEMENT(S)

Cambrai.



DÉLIMITATION DU SITE

Ensemble formé par la vallée du Haut-Escaut et l'abbaye de Vaucelles (voir plan du site).



Vue aérienne du site de l'Abbaye de Vaucelles

CONTEXTE LÉGISLATIF

NATURE JURIDIQUE ET DATE DE LA PROTECTION :

Site inscrit par arrêté du 18 décembre 1986.

AUTRES MESURES DE PROTECTION :

Abbaye de Vaucelles : bâtiment du XII^e siècle, classé Monument Historique. Autres vestiges de l'abbaye : inscrits.

DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMÉNAGEMENT :

P.O.S.

PROPRIÉTÉ : Privée et publique.

COMPOSANTES DU SITE

SURFACE : Environ 850 hectares.

DOMINANTE ET INTÉRÊT DU SITE :

Paysager, historique.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Cambrésis, haute vallée de l'Escaut.

DESCRIPTION DU SITE

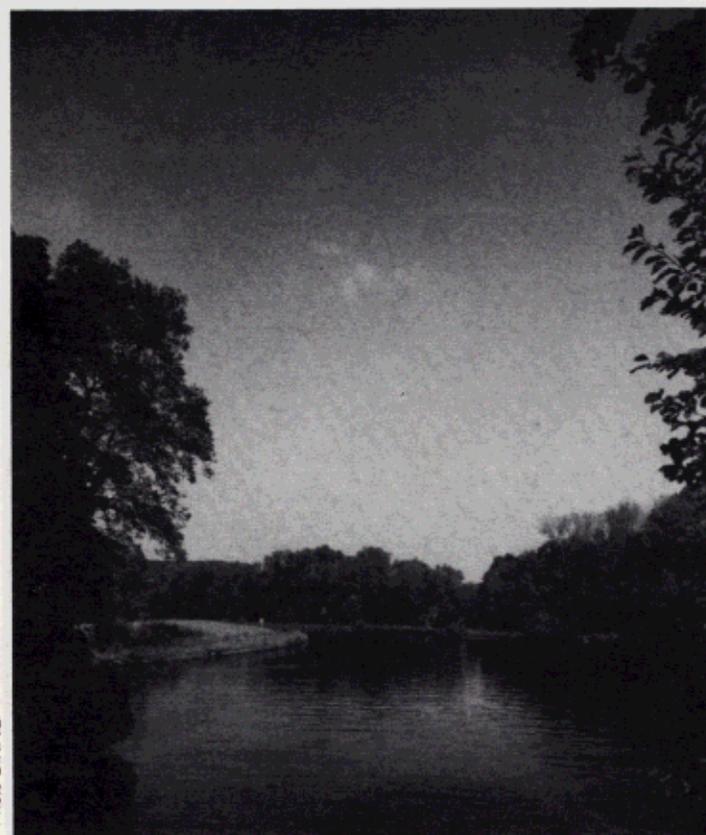
Aux confins de la Picardie, l'axe de la Vallée du Haut-Escaut entaille le plateau crayeux du Cambrésis.



Vue de l'abbaye et du hameau de Vaucelles, à la tête du vallon de Bonabus et en rive droite de l'Escaut (Cliché PAYSAGES - S.C.O.P.)

La partie de la vallée située entre les **Rues des Vignes** et **Bantouzelle** est marquée par l'implantation de l'Abbaye de **Vaucelles** fondée par Saint-Bernard en 1132. Dans ce site Cistercien, les grandes lignes du paysage et du relief convergent vers l'établissement monastique implanté au centre d'une vallée humide, au débouché du vallon de Bonabus sur la rive droite de l'Escaut.

ments plus vastes, à partir de 1145. La construction de l'église, dont le plan du chevet est dessiné dans l'album de **Villard de Honnecourt** fut entreprise en 1190. Mesurant près de 130 m de longueur, l'édifice détruit après

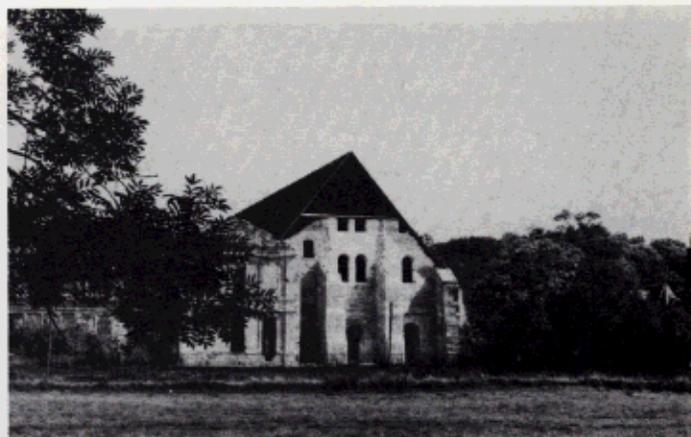


Canal de l'Escaut.

La fondation de l'Abbaye de Vaucelles et la formation du paysage

Hugues d'OISY, seigneur de Crèvecœur et châtelain de Cambrai fait donation de son fief de Ligescourt à St Bernard de Clairvaux en 1131. C'est dans la forêt de Ligescourt, dans un vallon arrosé par l'Escaut, que l'abbaye fut établie en 1132 par St Bernard. On lui donna le nom de "Vallis Cella" ou monastère de la Vallée, qui a donné "Vaucelles".

Durant la période d'installation de l'abbaye, les moines se livraient aux premiers travaux d'assèchement des marais de l'Escaut et de défrichement de la forêt. Les premières constructions furent agrandies ou remplacées par des bâti-



Bâtiment cistercien du XII^e siècle.

la Révolution constituait la plus grande des églises cisterciennes. Autour de l'abbaye, les moines installèrent des dépendances : fermes, granges, forge, brasserie, pigeonnier.

A proximité, l'aménagement hydraulique de la vallée et la mise en valeur du terroir agricole se poursuivaient : drainage,



Ferme de l'Abbaye.

construction d'un moulin à eau, creusement d'étangs servant de viviers, défrichements, tentatives de culture de la vigne (à l'origine du toponyme "Les rues des Vignes"). Au XV^e siècle une enceinte de 7 kilomètres fut construite autour de l'abbaye.

Les plans et gravures du XVIII^e siècle donnent une bonne idée de l'abbaye cistercienne à son apogée ; la plus grande

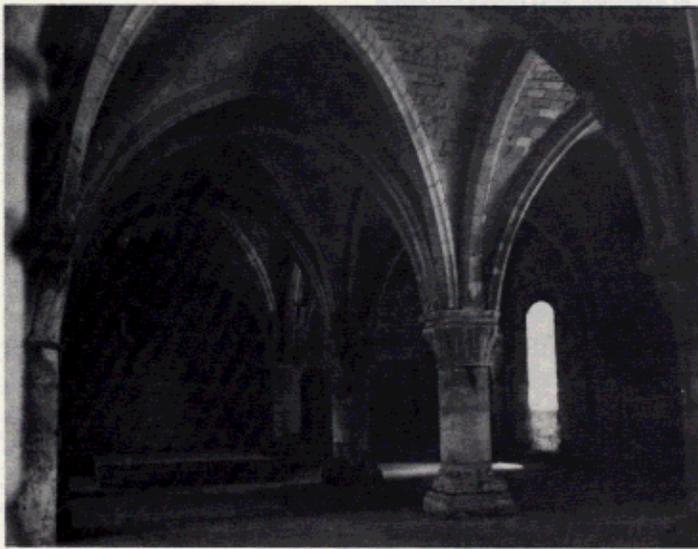


Photo D.R.A.E.

Abbaye de Vaucelles : salle des Moines - XII^e siècle.

partie des aménagements et des bâtiments datant du Moyen-Âge. L'ensemble est complété par un bâtiment important : la bibliothèque construite en 1760.

Vendue comme bien national à la Révolution, l'abbaye fut supprimée. L'église et les bâtiments monastiques furent détruits et servirent de carrière de pierre. La bibliothèque a été incendiée en 1917.

Il subsiste aujourd'hui un grand bâtiment claustral du XII^e siècle, les ruines de la bibliothèque du XVIII^e siècle, le parc, une partie du mur d'enceinte et une échauguette.

L'évolution du paysage de la vallée depuis le XVIII^e siècle a été marquée par le développement de l'agriculture, l'extension des villages et la construction du canal de Saint-Quentin.



Photo D.R.A.E.

Paysage de fond de vallée en bordure de l'Escaut.

Le hameau de Vaucelles, près de l'abbaye s'est peu étendu, contrairement au village des Rues des Vignes où l'urbanisation, qui date pour l'essentiel du XIX^e et du début du XX^e siècle, se poursuit de nos jours par l'implantation de

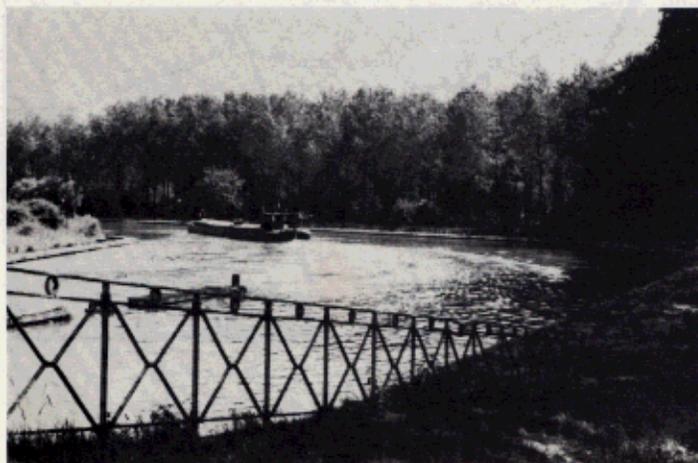


Photo D.R.A.E.

Canal de St-Quentin à l'aval de l'écluse de Vaucelles.

villas et de lotissements. Au droit de l'abbaye, les bâtiments de l'ancienne ferme abbatiale datent de la fin du XVIII^e siècle et du XIX^e siècle. A l'emplacement de l'ancienne grange cistercienne s'élève une grande exploitation agricole de la fin du XIX^e siècle. Des étangs sont creusés à l'emplacement des anciens viviers.



Photo D.R.A.E.

Echauguette de l'abbaye de Vaucelles. Vestige de l'enceinte du XV^e siècle.

Commencé au XVIII^e siècle et réalisé sous Napoléon I^{er}, le canal de St Quentin relie l'Oise à l'Escaut sur près de 100 km et franchit le seuil qui sépare les bassins de la Somme et de l'Escaut. Après la sortie du souterrain de Riqueval, non loin des sources de l'Escaut, le canal suit un tracé parallèle au cours naturel de la rivière qui coule en contrebas.

Dans le secteur du site inscrit le canal forme de larges méandres avec des rives boisées et franchit deux écluses : l'écluse de Vaucelles et celle de Vinchy.



Photo D.R.A.E.

Vallée sèche et bois de Vaucelles.

Le paysage rural, marqué par l'exploitation agricole engagée par les moines, a connu une évolution constante vers une mise en culture des parcelles, réduisant peu à peu la couverture forestière à une trame végétale plus ou moins lâche. Le fond humide de la vallée conserve une dominante de pâturages. Sur les versants du plateau, l'exploitation agricole a laissé subsister des lambeaux boisés : Bois du Quesnet (ou Bois de Laleau) au Sud-Ouest, Bois des Chenaux au Nord-Est de l'Abbaye.

Le boisement le plus étendu et le plus intéressant sur le plan écologique est représenté par la continuité Bois de Vaucelles, Bois Florin et Grand Bois de Bantouzelle. Ces trois bois s'étagent depuis le parc de l'Abbaye jusqu'au plateau, le long de l'axe du vallon de Bonabus.

ÉTAT ACTUEL

DU SITE :

Bon état général, quelques dégradations ponctuelles.

DE SON ENVIRONNEMENT :

Zone agricole avec quelques fermes isolées, agglomération de Bantouzelle et des Rues de Vigne - Implantations industrielles isolées le long du canal. Axes de communication.

CARACTÉRISTIQUES SPÉCIFIQUES

ÉLÉMENTS PARTICULIERS :

Sites archéologiques à proximité. Tourisme fluvial et possibilités de randonnées.

Association "Les Amis de l'Abbaye de Vaucelles". Les rues des Vignes, 59258 Crèvecœur-sur-Escaut.

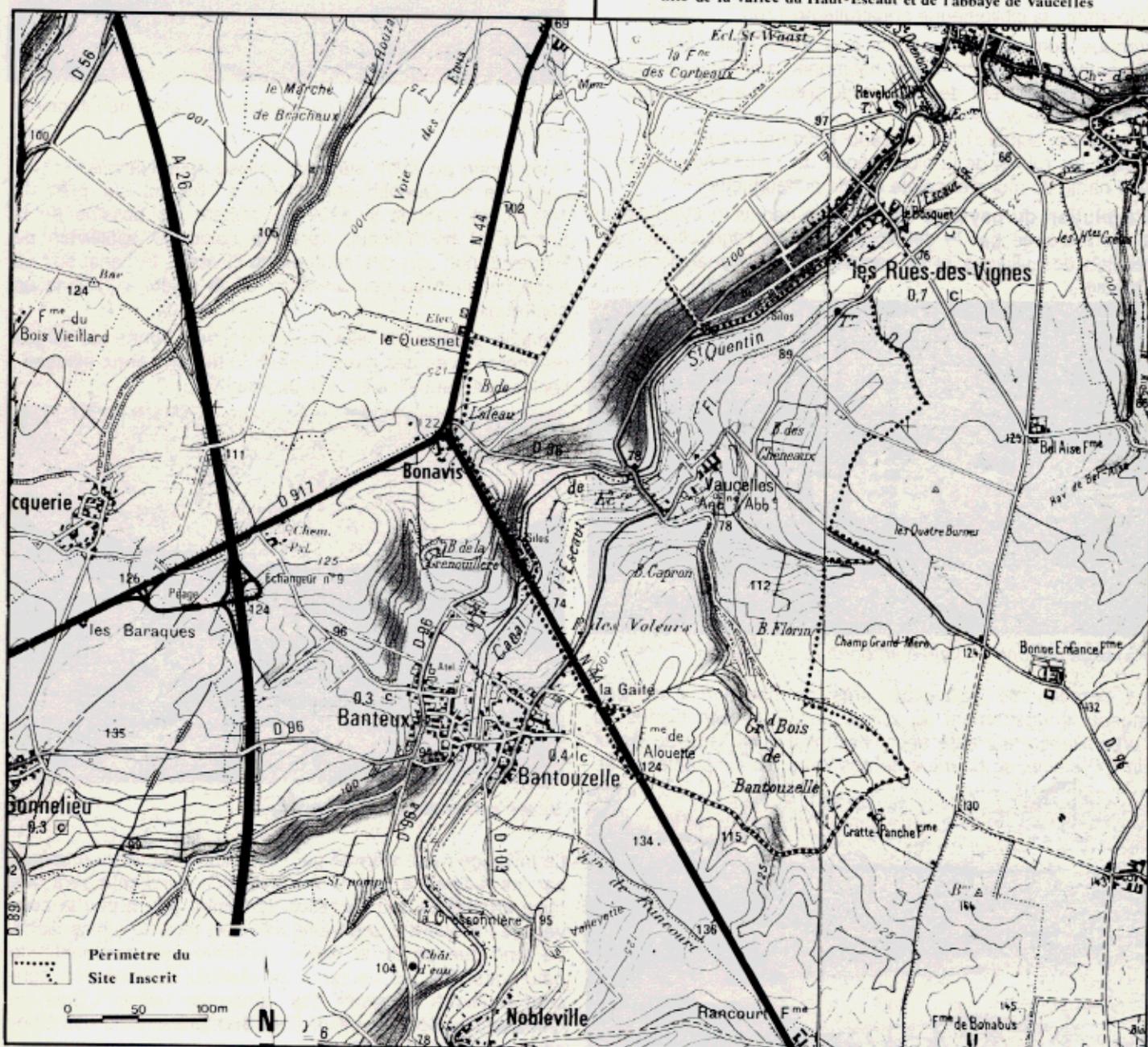
TENDANCE ÉVOLUTIVE TOUCHANT :

- le site : Gestion et mise en valeur du patrimoine paysager.
- son environnement : Zone rurale.

ÉLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES :

- C. ENLART : Villard de Honnecourt et les Cisterciens (Bibli. Ecole des Chartes (T. LVI, 1895).
- C. NICQ-DOUTRELIGNE : L'abbaye de Vaucelles (Bull. Mon. 1914).
- Père Anselme DIMIER : La rénovation de l'abbaye cistercienne de Vaucelles (Archéologia n° 55, fév. 1973).
- "AMIS DE L'ABBAYE DE VAUCELLES" : L'abbaye Notre-Dame de Vaucelles (1977).
- PAYSAGES S.C.O.P. : Etude du paysage de la vallée du Haut-Escaut et de l'abbaye de Vaucelles (D.R.A.E., 1985).
- D.R.A.E. : Site de la vallée de l'Escaut et de l'abbaye de Vaucelles - Dossier d'inscription, relevés photographiques (1986).

NORD : BANTOUZELLE, LES RUES-DES-VIGNES
Site de la vallée du Haut-Escaut et de l'abbaye de Vaucelles



(D'après carte I.G.N.)

